



Temps de lecture estimé : 5 minutes

À l'approche de la période de clôture annuelle des comptes, un sujet mérite une attention particulière : le format digital du rapport financier annuel, selon le format électronique unique européen (ESEF). L'ESEF reste une obligation clé pour les sociétés cotées dans l'UE et au Royaume-Uni, et l'année 2025 apporte son lot de nouveaux défis. Parmi eux : des mises à jour de la taxonomie ESEF, une incertitude réglementaire persistante, et l'introduction de la norme IFRS 18. Bien que cette norme ne soit pas encore obligatoire, elle influence déjà les pratiques de reporting, et son adoption anticipée devrait être autorisée dans l'UE, avec des conséquences sur le choix de la taxonomie et le balisage des rapports ESEF.

En parallèle, les entreprises commencent à se préparer aux nouvelles obligations de publication d'informations ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans le cadre de la directive européenne CSRD, qui impose également un format digital pour les données de durabilité. Au Royaume-Uni, des projets de normes de reporting de durabilité (UK SRS) ont été également publiés pour consultation.

Préparer ESEF, malgré des publications retardées

L'une des premières étapes clés consiste à relancer le processus de mapping ESEF, afin d'identifier les balises les plus adaptées entre les états financiers et une taxonomie en constante évolution. Cette année, l'ESMA pourrait publier la version révisée du *Reporting Manual* plus tard que d'habitude, tout comme la réglementation mise à jour et la nouvelle taxonomie. Le cadre reste donc incertain, même si aucun changement majeur n'est attendu pour l'instant.

Il est aussi indispensable d'effectuer une revue de la présentation des états financiers. Même lorsque les émetteurs estiment que leur format reste globalement stable d'une année sur l'autre, des ajustements sont souvent nécessaires.

Au Royaume-Uni, les émetteurs sur les marchés réglementés doivent continuer à se conformer au format ESEF, la *Financial Conduct Authority* (FCA) maintenant sa propre version de la taxonomie. En juillet 2025, le *Financial Reporting Council* (FRC) a publié la *Draft 2026 Taxonomy Suite* pour 2026, dont la version finale est attendue en novembre. Ce projet permet aux entreprises d'avoir de la visibilité sur les balises et les structures prévues pour 2026, afin de préparer leurs systèmes et processus en amont.

Que signifie l'adoption d'IFRS 18 pour l'ESEF ?

La nouvelle présentation du compte de résultat selon IFRS 18 ne sera pas obligatoire avant l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2027, mais une adoption anticipée pourrait être envisagée, ce qui pourrait compliquer les dépôts ESEF.

La Fondation IFRS a déjà publié une taxonomie reflétant ce nouveau format, mais la taxonomie ESEF actuelle ne l'intègre pas encore. Son inclusion est attendue dans la version 2026 de la taxonomie ESEF, qui pourrait être acceptée par anticipation pour les rapports 2025 selon les nouvelles normes techniques réglementaires (RTS) encore à publier.

Comme cette taxonomie doit permettre les deux possibilités — application ou non d'IFRS 18 par anticipation — il est essentiel de choisir le bon point d'entrée lors de la préparation des dépôts. Que l'on utilise un point d'entrée conforme à IFRS 18 ou non, le balisage doit rester cohérent avec le référentiel choisi pour éviter les erreurs de validation.

Se pose également la question du balisage des nouvelles notes spécifiques à IFRS 18, à l'aide des macro-balisés dédiés. Ces balisés ne feront pas partie de la liste obligatoire de l'ESMA, ce qui signifie que les entreprises devront décider si elles souhaitent les utiliser volontairement pour améliorer la clarté et la lisibilité de leurs rapports.

D'autres considérations de balisage sont à prendre en compte, notamment les propositions de balisage des indicateurs alternatifs de performance et la création de liens XBRL explicites entre les états financiers primaires et les notes annexes. Ce sont des mécanismes intéressants proposés par l'*IFRS Foundation* pour faciliter la compréhension des états financiers par les analystes. Toutefois, ils ne devraient pas faire l'objet d'obligations réglementaires et relèveront d'initiatives volontaires des émetteurs, en coopération avec leurs auditeurs, chargés de vérifier la conformité du rapport financier aux exigences ESEF.

Au-delà des états financiers : vers l'ESG

Alors que l'obligation de *tagging* ESEF reste encore limitée aux états financiers, c'est le bon moment pour commencer à préparer le balisage des informations ESG, prévue à terme dans le cadre de la directive CSRD. Un format digital est également attendu au Royaume-Uni.

Les entreprises peuvent déjà publier volontairement selon la taxonomie GRI ou le cadre VSME (*Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs*), développé par l'EFRAG pour aider les petites et moyennes entreprises à publier des données ESG de manière simple et standardisée. Ces outils offrent une opportunité précieuse pour se familiariser avec le balisage structuré des données ESG avant l'entrée en vigueur du dispositif complet, sur base de la taxonomie ESRS Set1 publiée par l'EFRAG en 2024 et en cours de révision. En effet, pour les entreprises concernées par la CSRD, la prochaine étape consiste à comparer leurs publications de durabilité à la taxonomie : cela permet d'identifier les écarts, d'aligner les pratiques de reporting et de faciliter la transition vers le format digital.

En conclusion

Avec l'évolution des cadres ESEF et ESG, les directions financières et de durabilité doivent garder une longueur d'avance. Qu'il s'agisse de naviguer dans les implications d'IFRS 18 ou de se préparer à la CSRD, une préparation anticipée et une collaboration entre fonctions seront essentielles pour des clôtures annuelles réussies.